



## AVIS PUBLIC D'APPEL D'OFFRES

### SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'EXPLOITATION DES OUVRAGES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Par le présent appel d'offres, la Ville de Saint-Pascal demande des soumissions pour la fourniture de services professionnels relatifs à l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées pour une durée de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2025.

#### **DOCUMENTS DE SOUMISSION**

Les soumissionnaires peuvent se procurer une copie du devis et du formulaire de soumission par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en payant les coûts prévus. **Les documents seront disponibles à compter du 7 février 2020.**

#### **CONTRAT**

Seules les firmes œuvrant dans le domaine de la production d'eau potable et de l'assainissement des eaux usées **depuis au moins cinq (5) ans** et ayant un établissement au Québec ou dans une province ou un territoire qui est en conformité avec tout accord intergouvernemental applicable sont autorisées à déposer une offre. Le présent contrat est assujéti à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO), à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNB), à l'Accord de libre-échange canadien (ALEC) et à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG).

#### **CONDITIONS DE SOUMISSION**

Dans le cadre de cet appel d'offres, la Ville utilise un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles prévues par la Loi.

Les soumissions doivent être présentées dans deux enveloppes distinctes tel que requis aux documents de soumission et doivent être accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de chèque visé ou de cautionnement de soumission payable à l'ordre de la Ville de Saint-Pascal et correspondant à un montant de 5 000 \$.

Les soumissions seront reçues à l'hôtel de ville de Saint-Pascal, au 405, rue Taché, Saint-Pascal, G0L 3Y0, dans des enveloppes cachetées et adressées à l'attention de Me Louise St-Pierre, greffière, **jusqu'à 11 h**, heure en vigueur localement, le **lundi 9 mars 2020** pour être ouvertes publiquement le même jour, au même endroit, immédiatement après l'heure limite. Les enveloppes devront porter la mention « **Soumission - Services professionnels pour l'exploitation des ouvrages de production d'eau potable et de traitement des eaux usées** ».

La Ville de Saint-Pascal ne s'engage à accepter ni la soumission ayant obtenue le plus haut pointage, ni aucune des soumissions reçues. La Ville de Saint-Pascal ne sera passible en outre d'aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subis par les soumissionnaires à la suite de telles décisions.

Donné à Ville de Saint-Pascal, le 29 janvier 2020.

Louise St-Pierre, avocate, OMA